

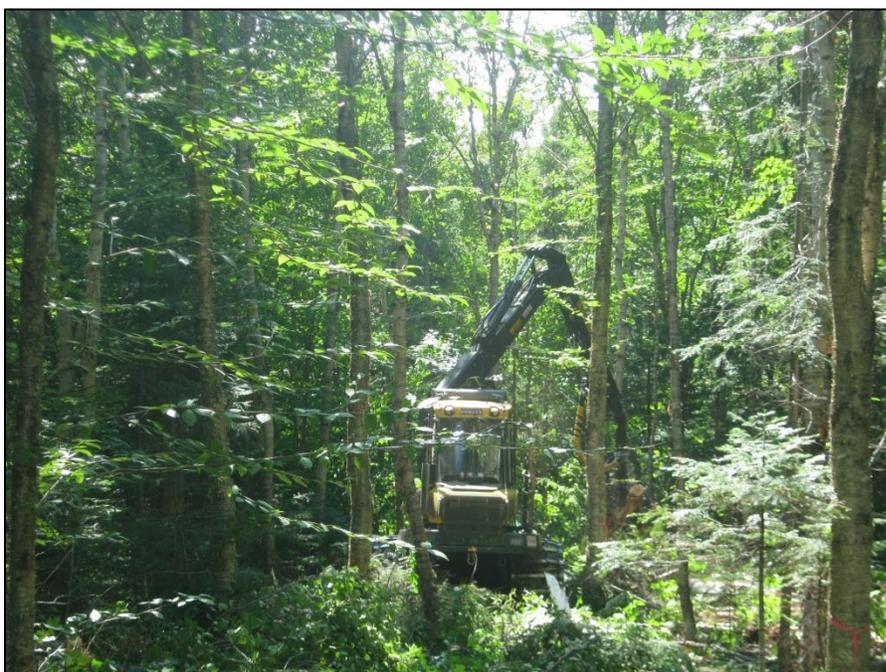
2017
2018



A F O G Î M

Agence régionale de **mise en valeur** des **forêts privées** de la Gaspésie-Les-Îles

RAPPORT ANNUEL



TABLES DES MATIÈRES

Message du président	1
Membres	2
Conseil d'administration	3
Principaux sujets traités au conseil d'administration	5
Personnel de l'agence	5
Conseillers forestiers accrédités	6
Comités.....	7
Contribution financière des partenaires	8
Investissements en forêt privée	9
Travaux sylvicoles	10
Vérification opérationnelle et critères de performance	13
Bilan du plan d'action 2017-2018	16
Liste des taux et des traitements admissibles en 2017-2018	18
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie-Les-Îles.....	20
Règlementation municipale	21
Transfert de connaissances	21
Épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette	22
États financiers	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGÎM du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	4
Tableau 2. Liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2017-2018	6
Tableau 3. Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie en 2017-2018	9
Tableau 4. Quantité et montants investis par l'AFOGÎM dans la réalisation de travaux sylvicoles pour les trois dernières années	10
Tableau 5. Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGIM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie pour la saison 2017-2018	11
Tableau 6. Quantité et montant par l'AFOGÎM par MRC par groupe d'activité en 2017-2018.....	12
Tableau 7. Bilan du plan d'action 2017-2018 de l'AFOGÎM pour le programme régulier	16
Tableau 8. Bilan du plan d'action 2017-2018 de l'AFOGÎM pour le programme de mobilisation des bois	17
Tableau 9. Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2017-2018.....	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2017 en Gaspésie	22
---	----

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Aujourd'hui, dans un contexte où l'on doit être toujours plus efficace, plus performant et plus compétitif, nous voyons à l'Agence comment il est de plus en plus difficile de gérer les subventions et les nouvelles politiques gouvernementales à la satisfaction de tous. Bien qu'on s'applique de notre mieux et de la façon la plus transparente possible pour atteindre les objectifs des programmes, nous vivons constamment de l'insatisfaction auprès de nos partenaires, les conseillers forestiers. Soyez assurés qu'en aucun temps les décisions de l'Agence sont prises dans le but de nuire ou de ne pas répondre aux attentes d'une organisation avec laquelle nous faisons affaire. Nos décisions sont toujours prises afin de répondre aux exigences gouvernementales et de manière à assurer une gestion saine et globale de la forêt gaspésienne. Par conséquent, il est parfois difficile de tenir compte des demandes de chacun, bien que nous sachions que la réalité de chacun reflète la grandeur du territoire, ce qui peut mener à des disparités au niveau des réalités forestières et de la mise en marché.



Je pense parfois que nos énergies ne sont pas mises à la bonne place. Précisons que la forêt est souvent sous-estimée comme apport économique dans une région. Pourtant c'est une ressource durable, qui fournira du travail et des revenus aux communautés locales pour encore plusieurs générations si elle est bien gérée. Cependant, le monde est actuellement en plein changement et les activités forestières n'y échappent pas. Pour preuve, la technologie et la machinerie prennent rapidement la place de la main-d'œuvre sylvicole traditionnelle, main-d'œuvre qui, en passant, se fait de plus en plus rare.

Il faut changer les perceptions que les gens ont des activités forestières. Beaucoup de choses ont changé dans la manière de gérer nos forêts. On devrait travailler ensemble à informer le grand public. Il faut démontrer le nouveau dynamisme qui entoure toute la gestion de nos forêts, si on veut attirer de la relève et des investissements.

Enfin, je tiens à féliciter tous nos conseillers forestiers qui ont mis la main à la pâte pour atteindre les cibles de mise en marché des bois fixées par le gouvernement. Ceci a grandement contribué à l'obtention d'un budget supplémentaire de \$4 800 000 sur 5 ans pour de la mobilisation des bois et la remise en production des secteurs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Je voudrais aussi souligner l'approche professionnelle que démontre année après année nos partenaires.

Finalement un gros merci au conseil d'administration ainsi qu'à notre directeur et son équipe. Par contre, je ne voudrais passer sous silence le départ de M. Berthold Gagné. Je veux tout particulièrement le remercier pour toutes les années où il a travaillé avec cœur à la défense de ses producteurs forestiers ainsi qu'à l'amélioration de notre forêt.

Guy Gallant,

Président de l'AFOGÎM

MEMBRES

Toute personne morale ou organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie des partenaires de la forêt privée peut être admis comme membre régulier. Cinq catégories font partie des partenaires, soit les organismes de gestion en commun, les syndicats de producteurs de bois, les industriels des panneaux, pâtes et papiers, les industriels du sciage ainsi que le monde municipal. Ces membres sont appelés à désigner des personnes à titre de représentants avec droit de vote aux assemblées générales. Chaque catégorie a droit à un nombre égal de vote.

Organisme de gestion en commun

Entreprises Agricoles et Forestières de Percé
Groupement Agro-Forestier de la Ristigouche
Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs
Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule
Groupement Forestier Coopératif Shick-Shock
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

Syndicats de producteurs de bois

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Industriels des panneaux, pâtes et papiers

Rayonier Advanced Materials
Uniboard Canada inc. Sayabec

Industriels du sciage

Association Coopérative Forestière de St-Elzéar
Groupe de Scieries GDS inc.
Produits forestiers Temrex
Rosario Poirier inc.

Monde municipal

MRC Avignon
MRC Bonaventure
MRC Rocher-Percé
MRC Côte-de-Gaspé
MRC Haute-Gaspésie
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Ville de Carleton-sur-Mer
Ville de Gaspé
Ville de New Richmond
Municipalité de Port-Daniel-Gascons
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules
Municipalité de Marsoui
Municipalité de Saint-Alphonse
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
Municipalité de Saint-Elzéar



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'AFOGÎM est constitué des représentants des quatre groupes de partenaires nationaux de la forêt privée, soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les représentants de l'industrie de la transformation du bois, les représentants du monde municipal et les représentants des producteurs forestiers. Il s'est réuni à six reprises durant l'année (Tableau 1).

En poste au 31 mars 2018, les membres du conseil d'administration, sous la présidence de Guy Gallant, étaient :

Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs

Daniel Villeneuve, chef de l'unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs

Alain Leblanc, chef de l'unité de gestion de la Gaspésie

Monde municipal

Gérard Porlier, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse

Noël Richard, maire de la Municipalité de Grande-Vallée

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Mario Bernier, ing. f., superviseur de la foresterie et de l'approvisionnement en fibre, Uniboard Canada Inc.

Richard Caissy, ing. f., gestionnaire des opérations forestières, Produits forestiers Temrex

Producteurs forestiers

Berthold Gagné, président du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, vice-président de l'AFOGÎM

Pierre-Luc Desjardins, directeur général du Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs

Tableau 1 : Rapport d'assiduité des membres du CA de l'AFOGIM du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Membres	Dates des rencontres du conseil d'administration					
	27 avril	19 juin	26 juillet	27 septembre	20 décembre	1 ^{er} mars
Alain Leblanc	X	X	Absent	X	X	X
Daniel Villeneuve	X	X	X	X	X	X
Gérard Porlier	X	X	X	X	Absent	Absent
Réjean Normand	X					
Marc Caron		X	X	X		
Noël Richard					Absent	Absent
Mario Bernier	Absent	Absent	Absent	X	X	Absent
Robert Belzile	Absent					
Richard Caissy		X	X	Absent	X	X
Pierre-Luc Desjardins	X	X	X	X	X	X
Berthold Gagné	X	X	X	X	X	X

Ressources consenties par les partenaires

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 12 975 \$ pour l'année 2017-2018.

PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2017-2018 :

- ✓ Accréditation des conseillers forestiers 2017-2018
- ✓ Budget (orientations et démarches)
- ✓ Politique de dépôts de plants
- ✓ Grille de taux des traitements sylvicoles 2017-2018
- ✓ Politique de dépassement de la limite annuelle des propriétaires forestiers
- ✓ Politique des producteurs forestiers apparentés
- ✓ Prévisions et suivis budgétaires 2017-2018
- ✓ Programme de mobilisation des bois
- ✓ Programme TBE
- ✓ Certification forestière
- ✓ Vérification opérationnelle
- ✓ Ressources humaines
- ✓ Mise en marché des bois
- ✓ Contributions industrielles
- ✓ Orientation des travaux
- ✓ Critères de performance
- ✓ Couche de travaux sylvicoles numérisés
- ✓ Programme d'arrosage contre la TBE
- ✓ Transferts bancaires
- ✓ Recommandations du comité technique
- ✓ PPMV
- ✓ Comité de partenaires sur la mobilisation des bois en forêt privée
- ✓ Rapport annuel 2016-2017



PERSONNEL DE L'AGENCE

Pour assurer, offrir un soutien administratif et technique aux conseillers forestiers et faire le suivi des décisions du conseil d'administration pour la saison 2017-2018, l'Agence disposait du personnel suivant :

Louis Gauthier, ing. f., directeur général

Gilles Lieutenant tech. for, agent vérificateur

Bruno Duguay tech. for, agent vérificateur

Jessica Delarosbil, agente de bureau

Elizabeth Trottier, adjointe administrative (en remplacement de Jessica Delarosbil)

CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'AFOGÎM accrédite sept conseillers forestiers. Ils offrent les services professionnels et techniques nécessaires à l'exécution des travaux admissibles (Tableau 2).

Tableau 2. Liste descriptive des conseillers forestiers accrédités par l'AFOGÎM pour l'année 2017-2018.

Conseillers forestiers	Numéros de téléphone et de télécopieur	MRC desservies
Conseillers Forestiers Forêmo 162, rue de l'Église Mont-Louis (Québec) G0E 1T0 Courriel : foremo2011@hotmail.com	Téléphone : 418 797-4480 Télécopieur : 418 797-2133	MRC de la Haute-Gaspésie MRC de Côte-de-Gaspé
Coopérative de Services Forestiers Maxifor 139A, route 132 Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Courriel : maxifor@globetrotter.net	Téléphone : 418 392-5660 Télécopieur : 418 392-5929	MRC d'Avignon MRC de Bonaventure MRC de Rocher-Percé
Entreprises Agricoles et Forestières de Percé 884, route 132 Ouest Percé (Québec) G0C 2L0 Courriel : administration@eafperce.com	Téléphone : 418 782-2621 Télécopieur : 418 782-5293	MRC de Bonaventure MRC de Rocher-Percé
Groupement Agro-Forestier de la Ristigouche 70A, rue Principale L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0 Courriel : gafr@gafr.net	Téléphone : 418 299-2147 Télécopieur : 418 299-2814	MRC d'Avignon
Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs 106, rue Industrielle New Richmond (Québec) G0C 2B0 Courriel : info@gfcbc.ca	Téléphone : 418 392-5088 Télécopieur : 418 392-5080	MRC d'Avignon MRC de Bonaventure
Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule 54, rue Eden Gaspé (Québec) G4X 1Z2 Courriel : gfcpeninsule@globetrotter.net	Téléphone : 418 368-5646 Télécopieur : 418 368-6120	MRC de Côte-de-Gaspé
Groupement Forestier Coopératif Shick Shock 174, route du Parc Ste-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C2 Courriel : gf.shick.shock@globetrotter.net	Téléphone : 418 763-7600 Télécopieur : 418 763-7423	MRC de la Haute-Gaspésie

COMITÉS

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer et de conseiller les administrateurs dans leur tâche. Seul le comité technique est actif à l'Agence actuellement.

Le comité technique a comme mandat d'étudier et de donner des avis au conseil d'administration sur des sujets précis définis par le conseil d'administration de l'Agence ou par le personnel technique de l'Agence. Tout autre dossier technique relié à la livraison du programme forestier de l'Agence peut également être traité par le comité, notamment :

- L'ajustement d'une norme technique en vigueur à l'Agence;
- L'élaboration d'une stratégie sylvicole pour la forêt privée;
- La révision du plan de mise en valeur;
- La révision au calcul de possibilité forestière;
- le suivi des nouveautés dans le domaine forestier et la modulation des traitements sylvicoles en vigueur.

Au 31 mars 2018, la composition du comité technique était la suivante :

- Mme Katherine Court, représentante du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie;
- MM. Claudel Francoeur et Pierre-Luc Desjardins, représentants des conseillers forestiers OGC;
- M. Gaétan Guité, représentant des conseillers forestiers indépendants;
- M. Alain Leblanc, représentant du MFFP;
- M. Gaétan Bernatchez, représentant du monde municipal;
- M. Richard Caissy, représentant de l'industrie forestière secteur sciage;
- M. Mario Bernier, représentant de l'industrie forestière secteur panneaux, pâtes et papiers;
- M. Louis Gauthier, représentant de l'AFOGÎM.

Pour l'année 2017-2018, le comité s'est réuni à trois reprises.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

Les différents partenaires de l'Agence offrent leur contribution à l'aménagement de la forêt privée de la région. Les principaux partenaires s'impliquant financièrement sont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les producteurs forestiers et les industriels.

MFFP

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 979 275 \$
Programme mobilisation des bois	447 253 \$
Total	2 426 528 \$

Producteurs forestiers

Contribution des producteurs forestiers	311 757 \$
---	------------

Les producteurs forestiers doivent également défrayer le coût pour la réalisation des plans d'aménagement forestier. En 2017-2018, 182 plans d'aménagement forestier ont été confectionnés pour une superficie forestière totale de 6 313 hectares. L'Agence ne dispose pas d'information sur la valeur de cette contribution.

Industriels

Titulaires de permis d'exploitation d'usine (Québec)	226 701 \$
Industriels du Nouveau-Brunswick	20 394 \$
Total	247 095 \$

Les industriels ayant contribué à la mise en valeur des forêts privées via l'AFOGÎM au cours de l'exercice 2017-2018 sont les suivants :

- ✓ Association coopérative de St-Elzéar
- ✓ Bois Daaquam
- ✓ Bois Poulin
- ✓ Damabois (Cap-Chat & St-Damase)
- ✓ Groupe GDS (Bois Granval, Bois Marsoui et Industrie G.D.S)
- ✓ Groupe Lebel
- ✓ Groupe Savoie (NB)
- ✓ Groupe Cédrico
- ✓ Maibec
- ✓ Produits forestiers Temrex
- ✓ Rosario Poirier inc.
- ✓ Scierie Serdam
- ✓ Scierie Chaleur
- ✓ Rayonier Advanced Materials
- ✓ Uniboard Canada inc.

INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Pour l'année 2017-2018, une somme de 2 257 339 \$ en aide financière a été investie chez des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 330 producteurs a bénéficié du programme, dont trois sont considérés comme grands propriétaires puisqu'ils possèdent une superficie forestière supérieure à 800 hectares d'un seul tenant.

Tableau 3. Sommes et nombre de propriétaires desservis par MRC par les programmes d'aide à l'aménagement des forêts privées de la Gaspésie en 2017-2018.

MRC	Types de propriétaires					
	Petits propriétaires		Grands propriétaires		Total	
	Nombre	Montant (\$)	Nombre	Montant (\$)	Nombre	Montant (\$)
Avignon	96	654 165			96	654 165
Bonaventure	100	579 820			100	579 820
Rocher Percé	40	357 462	1	65 625	41	423 087
Côte de Gaspé	46	249 182	1	24 443	47	273 625
Haute Gaspésie	45	279 747	1	21 264	46	301 011
Total	329	2 120 376	3	111 332	330	2 231 709

*Pour le programme régulier, 40 902 \$ additionnels ont été investis pour la mise en ballots des plants forestiers.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

Depuis 2014-2015, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie, via les contributions industrielles, soutient financièrement les activités reliées à la certification forestière du territoire privé. En 2017-2018, un montant de 21 175 \$ a été accordé au syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie pour la réalisation de protocoles de prise en charge, de fiches des mesures de protection et de formulaires de suivi sur les mesures de protection des espèces en situation précaire de la forêt gaspésienne.

TRAVAUX SYLVICOLES

L'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles a continué en 2017-2018 d'investir d'importantes sommes d'argent pour la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée. Les budgets consentis à l'aménagement tendent à stagner ces dernières années (Tableau 3, 4 et 5).

On peut constater que les activités de préparation de terrain se sont maintenues pour l'année 2017-2018 par rapport aux années précédentes. Le reboisement a cependant diminué tandis que l'entretien de plantation a connu une hausse marquée. Les traitements sylvicoles non-commerciaux ne sont pratiquement plus utilisés et on a observé l'an passé une certaine baisse de la quantité de traitements commerciaux réalisés.

Tableau 4 : Quantité et montants investis par l'AFOGIM dans la réalisation de travaux sylvicoles pour les trois dernières années.

Activités	Quantités (ha, Mplants ou km)			Montants investis (\$)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Martelage	152	0	0	22 215	-*	-*
Préparation de terrain	728	492	438	423 228	318 240	314 353
Plantation	1160	1 089	927	454 693	451 766	439 781
Entretien de plantation	380	388	504	502 726	502 473	755 106
Traitements non - commerciaux	205	17	20	248 391	22 092	23 097
Traitements commerciaux	1169	1 630	1485	711 964	792 424	699 371
Voirie/ligne de lots	54	0	0	284 279	0	0
Total				2 647 496	2 086 997	2 231 709

*Les activités de martelage sont maintenant incluses dans les traitements commerciaux.

Tableau 5. Détails des quantités réalisées et des sommes investies par l'AFOGîM en aménagement de la forêt privée en Gaspésie pour la saison 2017-2018.

PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha) (groupe 500)	Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Déchetage	3,21	4 137 \$
Débroussaillage et déblaiement mécanisé	17,99	18 430 \$
Déblaiement mécanique	415,05	290 951 \$
Labourage et hersage agricole - Peuplier hybride	1,80	835 \$
Total	438,06	314 353 \$
Proportion	-	15,1%
PLANTATION (Mplts) (groupe 600)	Quantité (Mplts)	Montants investis (\$)
Plantation manuelle racines nues	48,26	24 757 \$
Plantation manuelle récipients	844,02	396 491 \$
Enrichissement récipients	0,96	513 \$
Regarni récipients	33,75	18 020 \$
Total	927,0	439 781 \$
Proportion	-	21,1%
ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha) (groupe 700)	Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Premier dégagement plantation résineux	390,7	586 043 \$
Deuxième dégagement plantation résineux	101,8	152 664 \$
Premier dégagement plantation feuillus	10,5	15 716 \$
Deuxième dégagement plantation feuillus	1,0	684 \$
Total	503,98	755 106 \$
Proportion	-	36,2%
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha) (groupe 800)	Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Éclaircie précommerciale résineuse 8 000 à 15 000 tiges/ha	19,2	22 557 \$
Éclaircie précommerciale puits de lumière avec martelage	0,4	540 \$
Total	19,6	23 097 \$
Proportion	-	1,1%
TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha) (groupe 900)	Superficies (ha)	Montants investis (\$)
Martelage feuillu	86,4	11 056 \$
Martelage résineux	80,1	11 056 \$
Aide technique à la mobilisation des bois manuelle	262,0	5 597 \$
Aide technique à la mobilisation des bois mécanisée	793,4	154 428 \$
Éclaircie commerciale feuillus d'ombre manuelle	7,6	9 743 \$
Jardinage feuillus d'ombre manuel	27,7	29 505 \$
Jardinage feuillus d'ombre mécanisé	2,4	2 119 \$
Coupe progressive résineuse manuelle	1,3	1 383 \$
Coupe progressive résineuse mécanisée	150,5	128 931 \$
Coupe progressive feuillus d'ombre manuelle	5,3	5 460 \$
Coupe progressive feuillus d'ombre mécanisée	27,3	24 679 \$
Coupe de récupération totale	41,0	21 566 \$
Coupe progressive - autre résineux - mécanisée	17,0	15 368 \$
Première éclaircie commerciale résineuse peuplement naturel mécanisée	16,4	19 093 \$
Première éclaircie commerciale résineuse plantation manuelle	43,8	59 586 \$
Première éclaircie commerciale résineuse plantation mécanisée	159,0	199 801 \$
Total	1 721,0	699 371 \$
Proportion	-	33,5%
TOTAL		2 231 709 \$

Tableau 6. Quantité et montants investis par l'AFOGIM par MRC par groupe d'activité en 2017-2018.

MRC		Préparation de terrain	Plantation	Entretien de plantation	Traitements non - commerciaux	Traitements commerciaux	Total
Avignon	Qté (ha/Mplts)	112	208	114	-	518	N/A
	Montants (\$)	78 232	95 697	170 250	-	309 986	654 165
Bonaventure	Qté (ha/Mplts)	88	230	137	1	464	N/A
	Montants (\$)	63 146	110 677	205 017	1 173	199 807	579 820
Rocher-Percé	Qté (ha/Mplts)	111	234	95	-	241	N/A
	Montants (\$)	77 846	108 896	141 750	-	94 596	423 087
Côte-de-Gaspé	Qté (ha/Mplts)	30	100	80	19	110	N/A
	Montants (\$)	22 327	47 700	119 777	21 924	61 897	273 625
Haute-Gaspésie	Qté (ha/Mplts)	97	155	79	-	152	N/A
	Montants (\$)	72 803	76 811	118 313	-	33 085	301 012
Total	Qté (ha/Mplts)	438	927	505	20	1485	N/A
	Montants (\$)	314 353	439 781	755 106	23 097	699 371	2 231 709

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

La vérification opérationnelle (VO) et les critères de performance sont les opérations qui permettent à l'Agence de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs de qualité dans les activités qu'elle finance. La vérification opérationnelle permet d'évaluer la qualité des travaux et des services techniques livrés au propriétaire et d'assurer le respect du cahier d'instructions techniques. Les critères de performance permettent d'évaluer la performance des conseillers forestiers dans le but d'assurer l'amélioration continue et une saine allocation des investissements.

En 2017-2018, l'AFOGÎM devait procéder à la vérification de 10 % de l'ensemble des projets, et ce, dans tous les groupes de travaux pour les prescriptions, les rapports d'exécution et les plans d'aménagement forestier. La vérification est faite de façon aléatoire et manuellement et permet d'informer les partenaires de l'Agence de la qualité du travail administratif et des réalisations sur le terrain.

RÉSULTATS

Le plan de sondage couvre les travaux qui ont été facturés entre le 1^{er} avril 2017 et le 16 février 2018. À noter que les travaux facturés en période hivernale (15 octobre 2016 au 31 mars 2017) sont ajoutés au plan de sondage de l'année courante. Dans la plupart des cas, l'Agence a vérifié la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité des travaux.

La vérification a porté sur 59 des 581 prescriptions reçues avant l'exécution des différents groupes de traitements (à l'exception de l'activité reboisement qui n'est pas vérifiée avant traitement), pour une intensité d'échantillonnage de 10 %. Le résultat des vérifications est de 100 %. La vérification après traitement inclut toutes les activités des programmes et a porté sur 102 des 981 rapports d'exécution pour un échantillonnage de 10 % de vérification au niveau de la qualité des traitements. Une évaluation de 6 % des projets au niveau des superficies facturées a aussi été réalisée soit 60 traitements. Le montant des travaux sylvicoles vérifiés totalisent 571 202 \$ (24 %) du budget facturés en 2017-2018 en date du 16 février 2018. Le pourcentage de conformité des interventions au niveau de la qualité et des quantités est élevé pour la saison 2017-2018 soit 96 % et 98 %.

Pour les plans d'aménagement forestier, l'Agence a procédé à la vérification de la qualité administrative de 24 d'entre eux et le résultat est de 100 % pour la vérification administrative et de 79 % pour la vérification des signatures et dates. Pour ce qui est des autres critères de performance, la qualité des suivis de plantation est faible pour l'année en cours, avec 71 % de qualité. Le taux de conformité des éléments de la programmation annuelle a été faible, avec 57 %, tandis que le critère 6, sur la détention d'un programme de prévention en santé et sécurité a été élevé, avec 100% de conformité. Pour le critère 7, portant sur la qualité des documents transmis à l'AFOGÎM, le taux de conformité a été de 70 %. Finalement, pour le critère 8 sur la conformité des montants versés aux propriétaires forestiers exécutants, la conformité a été de 89 %.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

CRITÈRE 1 - CONFORMITÉ DES PRESCRIPTIONS					
ANNÉE	TOTAL DES PRESCRIPTIONS				
	REÇUES	À VÉRIFIER	VÉRIFIÉES		RÉSULTAT
	Nbre	Nbre	Nbre	%	%
V.O. 2017-2018	696	581	59	10	100

CRITÈRE 2 - CONFORMITÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION							
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	QUALITÉ D'EXÉCUTION			QUANTITÉ		
		VÉRIFIÉS		RÉSULTAT	VÉRIFIÉS		
		Nbre	%	%	Nbre	%	%
V.O. 2017-2018	981	102	10	96	60	6	98

CRITÈRE 3 - CONFORMITÉ DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)								
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER	VÉRIFIÉS				CONFORMITÉ	
		Ha	Nbre	%	Ha	%	Nb de PAF	%
			%	%	%			
2017-2018 (V. O. signatures-dates)	182	6 313	24	13%	761	12%	19/24	79%
2017-2018 (V. O. admin.)	182	6 313	24	13%	761	12%	24/24	100%

CRITÈRE 4 - CONFORMITÉ DES SUIVIS DE PLANTATIONS					
ANNÉE	PLANTATIONS À SUIVRE	VÉRIFIÉS		Conformité	
		Nbre	Mplants	Nbre	%
Plantations 2016	229	229	1 089	162	71%

CRITÈRE 5 - RESPECT DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE						
ACTIVITÉS	QUANTITÉ PRÉVUE		QUANTITÉ RÉALISÉE		CONFORMITÉ	
	Ha ou Mplants	(\$)	Ha ou Mplants	(\$)	Nbre	%
PRÉPARATION DE TERRAIN	489	342 650	405	292 400	0/7	0%
REBOISEMENT	916	440 600	891	421 000	6/7	86%
REGARNI	9	4 900	1	500	6/7	86%
1er ENTRETIEN	309	517 080	415	601 400	4/7	57%
2e ENTRETIEN	41	61 500	102	153 200	5/7	71%
TRAVAUX NON-COMMERCIAUX	37	41 825	20	22 900	6/7	86%
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE	255	327 775	217	278 000	2/7	29%
COUPE PROGRESSIVE	122	111 700	188	162 900	3/7	43%
ATMB	673	152 050	774	149 900	4/7	57%
TOTAL	2 851	2 000 080	3 012	2 082 200	-	57%

CRITÈRE 6 - DÉTENIR UN PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
ANNÉE	CONFORMITÉ	
	Nbre	%
2017-2018	7/7	100

CRITÈRE 7 - QUALITÉ DES DOCUMENTS ENVOYÉS À L'AGENCE			
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	CONFORMITÉ	
		Nbre	%
2017-2018	80	56	70%

CRITÈRE 8 - CONFORMITÉ DES SOMMES VERSÉES AUX PROPRIÉTAIRES EXÉCUTANTS								
ANNÉE	NOMBRE TOTAL	À VÉRIFIER	QUANTITÉ VÉRIFIÉE				CONFORMITÉ	
			(\$)	Nbre	%	(\$)	%	Nbre
2016-2017	152	217 119	5	3%	29 568	14%	16/18	89%

BILAN DE PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS		
CRITÈRES	PONDÉRATION	NOTE
CRITÈRE 1	30	30,0
CRITÈRE 2	40	37,6
CRITÈRE 3	10	7,9
CRITÈRE 4	4	2,8
CRITÈRE 5	2	1,2
CRITÈRE 6	1	1,0
CRITÈRE 7	10	7,0
CRITÈRE 8	2	1,8
TOTAL	99	89,2
SOMMAIRE	100	90,0

BILAN DU PLAN D'ACTION 2017-2018 DE L'AGENCE

Chaque année, l'AFOGÎM se dote d'un plan d'action et se fixe des objectifs dans la réalisation de certains travaux forestiers. Un bilan est par la suite produit, ce qui permet de voir si les objectifs fixés ont été atteints (Tableaux 6 et 7).

Tableau 7 Bilan du plan d'action 2017-2018 de l'AFOGÎM pour le programme régulier.

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Pourcentage d'atteinte de la cible
Réaliser des travaux	Pourcentage des sommes investies en travaux non commerciaux	63 %	72 %	114 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux non commerciaux	885 ha	1255 ha	142 %
	Pourcentage des sommes investies en travaux commerciaux	14 %	17 %	121 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux commerciaux	475 ha	784 ha	165 %
Protéger les investissements passés	Maintien par l'agence d'une politique de protection des investissements	OUI	OUI	
Réaliser des activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	Pourcentage des sommes investies dans les activités d'orientation et de concertation	0 %	0 %	100 %
	Nombre d'activités d'orientation et de concertation	1	3	300%
Encourager le propriétaire aux bonnes pratiques forestières et à la récolte de bois	Pourcentages des sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	0,5 %	0,5 %	100 %
	Nombre d'activités de transfert de connaissances réalisés	20	13	65 %
Favoriser et soutenir les pratiques d'aménagement forestier durable ainsi que la certification forestière	Considération et protection des autres ressources du milieu forestier	OUI	OUI	
	Pourcentage des sommes investies en certification forestière	0,9 %	1%	111 %

Tableau 8. Bilan du plan d'action 2017-2018 de l'AFOGÎM pour le programme de mobilisation des bois.

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Résultat par rapport à la cible
Réaliser des traitements sylvicoles commerciaux	Pourcentage des sommes investies en travaux commerciaux	61 %	82 %	134 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux commerciaux	258 ha	351 ha	136 %
	Nombre d'hectares réalisés en aide technique à la mobilisation des bois	485 ha	350 ha	72 %
	Volume récolté régionalement et livré aux usines de transformation	92 185 m ³	71 635 m ³	78 %
Réaliser des travaux de remise en production	Pourcentage des sommes investies en travaux de préparation de terrain	13 %	14 %	108 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux de préparation de terrain	82,5 ha	94 ha	114 %
	Pourcentage des sommes investies en travaux de régénération artificielle	1 %	3 %	300 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux de régénération artificielle	12 ha	15 ha	125 %

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2017-2018

CODES DE PRODUCTION	CODES DE TRAVAUX	TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
5- TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN						
		Débroussaillage et déblaiement				
7517	DDMAN	Faible compétition	391	140	531	\$/ha
7501	DDMEC	Forte compétition	1 162	140	1 302	\$/ha
7516	DBMEC	Déblaiement mécanique	561	140	701	\$/ha
7502	DBTLT	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	940	140	1 080	\$/ha
7504	DECHI	Déchiquetage	1 148	140	1 288	\$/ha
		Scarifiage				
7511	STTSL	Léger - Type TTS à disques passifs	158	140	298	\$/ha
7513	STTSM	Moyen - Types TTS hydrauliques, Donaren, Equisyl ou Requin	243	140	383	\$/ha
7520	LHPEH	Labourage et hersage agricole - Peuplier hybride (PEH)	324	140	464	\$/ha
7512	HEFOR	Hersage forestier	556	140	696	\$/ha
6- TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE						
7634	PLMEC	Plantation mécanique (pelle planteuse)	1 009	174	1 183	\$/1 000 plants
		Plantation manuelle				
7626	PLRNR	Racines nues PFD Résineux	339	174	513	\$/1 000 plants
7636	PLRNF	Racines nues PFD Feuillus	339	174	513	\$/1 000 plants
7632	PLRPE	Récipients 110 à 199 cc	179	174	353	\$/1 000 plants
7639	PLRMO	Récipients 200 à 299 cc	267	174	441	\$/1 000 plants
7638	PLRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	303	174	477	\$/1 000 plants
7633	PLRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	303	174	477	\$/1 000 plants
		Regarni				
7649	RERNR	Racines nues PFD Résineux	411	174	585	\$/1 000 plants
7652	RERNF	Racines nues PFD Feuillus	411	174	585	\$/1 000 plants
7651	REPE	Récipients 110 à 199 cc	252	174	426	\$/1 000 plants
7648	RERMO	Récipients 200 à 299 cc	341	174	515	\$/1 000 plants
7650	RERGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	360	174	534	\$/1 000 plants
7653	RERGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	360	174	534	\$/1 000 plants
		Enrichissement				
7641	ENRNR	Racines nues PFD Résineux	411	174	585	\$/1 000 plants
7647	ENRNF	Racines nues PFD Feuillus	411	174	585	\$/1 000 plants
7645	ENRPE	Récipients 110 à 199 cc	252	174	426	\$/1 000 plants
7642	ENRMO	Récipients 200 à 299 cc	341	174	515	\$/1 000 plants
7644	ENRGR	Récipients 300 cc et plus Résineux	360	174	534	\$/1 000 plants
7643	ENRGF	Récipients 300 cc et plus Feuillus	360	174	534	\$/1 000 plants
		Plantation et Regarni - PEH				
7620	PLPEH	Plantation - PEH	480	174	654	\$/1 000 plants
7660	REPEH	Regarni - PEH	480	174	654	\$/1 000 plants
7- TRAITEMENT D'ÉDUCATION						
7754	DESMM	Désherbage	290	428	718	\$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation - Résineux				
7751	DPLR1	1 ^{er} dégageur plantation résineux	1 072	428	1 500	\$/ha
7752	DPLR2	2 ^e dégageur plantation résineux	1 072	428	1 500	\$/ha
		Dégagement (1^{er} et 2^e) plantation - Feuillus				
7761	DPLF1	1 ^{er} dégageur plantation feuillus	1 072	428	1 500	\$/ha
7762	DPLF2	2 ^e dégageur plantation feuillus	1 072	428	1 500	\$/ha
8- TRAITEMENT NON COMMERCIAUX						
7858	DEGRM	Dégagement peuplement naturel	1 072	428	1 500	\$/ha
		Éclaircie précommerciale systématique				
7853	EPCSD	8 000 à 15 000 tiges/ha	813	360	1 173	\$/ha
7854	EPCST	15 001 tiges/ha et plus	1 088	360	1 448	\$/ha
7863	EPCPL	Éclaircie précommerciale puits de lumière avec martelage	798	553	1 351	\$/ha

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2017-2018

9- TRAITEMENTS COMMERCIAUX						
Coupe progressive résineuse (SEPM)						
7973	CPRMA	Manuelle	672	400	1 072	\$/ha
8973	CPRME	Mécanisée	487	400	887	\$/ha
Coupe progressive - Autres résineux						
7977	CPPMA	Manuelle	695	400	1 095	\$/ha
8977	CPPME	Mécanisée	504	400	904	\$/ha
Coupe progressive - Feuillus d'ombre						
7974	CPFMA	Manuelle	695	400	1 095	\$/ha
8974	CPFME	Mécanisée	504	400	904	\$/ha
Coupe de récupération						
7975	CRPAR	Partielle	666	400	1 066	\$/ha
7976	CRTOT	Totale	285	241	526	\$/ha
Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre						
7967	EFOMA	Manuelle	882	400	1 282	\$/ha
8967	EFOME	Mécanisée	639	400	1 039	\$/ha
Éclaircie commerciale - Autres résineux ^a						
7969	EPNMA	Manuelle	882	400	1 282	\$/ha
8969	EPNME	Mécanisée	639	400	1 039	\$/ha
Première éclaircie commerciale résineuse (SEPM) ^b						
Peuplement naturel						
7980	ENMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	1 229	400	1 629	\$/ha
7981	ENMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	774	400	1 174	\$/ha
8980	ENMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	891	400	1 291	\$/ha
8981	ENMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	561	400	961	\$/ha
Plantation						
7985	EPMAP	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	1 229	400	1 629	\$/ha
7986	EPMAG	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	774	400	1 174	\$/ha
8985	EPMEP	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	891	400	1 291	\$/ha
8986	EPMEG	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	561	400	961	\$/ha
Première éclaircie commerciale - Plantation pin blanc et pin rouge ^c						
7987	EPPMA	Manuelle	941	400	1 341	\$/ha
8987	EPPME	Mécanisée	681	400	1 081	\$/ha
Jardinage - Résineux (SEPM)						
7970	CJRMA	Manuel	714	400	1 114	\$/ha
8970	CJRME	Mécanisé	517	400	917	\$/ha
Jardinage - Feuillus d'ombre						
7971	CJFMA	Manuel	666	400	1 066	\$/ha
8971	CJFME	Mécanisé	483	400	883	\$/ha
Jardinage - Autres résineux						
7972	CJPMA	Manuel	666	400	1 066	\$/ha
8972	CJPME	Mécanisé	483	400	883	\$/ha
Martelage ^d						
7901	MAFEU	Feuille	-	128	128	\$/ha
7902	MARES	Résineux	-	145	145	\$/ha
Aide technique à la mobilisation des bois - Manuelle						
7920	ATMA4	Taux pour les 4 premiers hectares (1 à 4 ha)	-	253	253	\$/ha
7921	ATMA+	Taux pour chaque hectare supplémentaire	-	69	69	\$/ha
Aide technique à la mobilisation des bois - Mécanisée						
8920	ATME4	Taux pour les 4 premiers hectares (1 à 4 ha)	-	253	253	\$/ha
8921	ATME+	Taux pour chaque hectare supplémentaire	-	69	69	\$/ha

a. Pour l'éclaircie commerciale - Autres résineux, les peuplements naturels de pin blanc et de pin rouge sont admissibles à plusieurs éclaircies.

b. Pour les peuplements naturels et les plantations de résineux (SEPM), seule la première éclaircie commerciale est financée.

c. Pour les plantations de pin blanc et de pin rouge, seule la première éclaircie commerciale est financée.

d. La majoration n'est applicable que pour les traitements commerciaux admissibles.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES

La confection d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des forêts privées est une des tâches des 17 agences de mise en valeur des forêts privées du Québec, qui découle du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995.

Lors de ce sommet, il a été reconnu que la protection et la mise en valeur de la forêt privée devrait être une œuvre commune des quatre partenaires de la forêt privée, soit, les propriétaires de lots boisés, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Les acteurs régionaux et provinciaux ont convenu de l'importance pour chaque région du Québec de se doter d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) de la forêt privée. Le PPMV prévoit le niveau de financement des activités de mise en valeur, les modalités d'allocation et de versement des sommes disponibles, les objectifs quantifiables de production des ressources forestières et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La révision du premier PPMV de l'Agence AFOGIM réalisé en 2001 était devenue une étape incontournable pour faire le point sur la réalité de la forêt gaspésienne. Le changement du profil des propriétaires forestiers quant à leur âge, leurs raisons de posséder un lot à bois et les activités qu'ils réalisent sur leurs lots boisés font partie des constats qui ressortent du PPMV. En outre, depuis le premier PPMV, les connaissances sur le territoire et ses occupants ont été affinées. De plus, beaucoup de nouvelles connaissances ont été acquises. Les investissements consentis sur le territoire de l'Agence, depuis sa création en 1996, ont également contribué à augmenter la productivité du territoire forestier privé.

La version finale de la deuxième version du PPMV est maintenant terminée et disponible sur le site internet de l'AFOGÎM (www.afogim.com). Il regroupe la partie 1 « Connaissance du territoire », les parties 2 et 3 « Document de stratégies » pour le territoire de la Gaspésie et le territoire des Îles-de-la-Madeleine et la partie 4 « Calcul de possibilité forestière » pour le territoire de la Gaspésie.

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

En Gaspésie, trois MRC ont adopté des règlements municipaux concernant l'abattage d'arbre. Ces MRC sont Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon. La ville de Gaspé a également fait de même. Les MRC de Côte-de-Gaspé et de Haute-Gaspésie n'ont quant à elle toujours pas adopté de tels règlements.

Pour plus d'information concernant les règlements en vigueur sur l'abattage d'arbre, veuillez consulter :

- ✓ Pour la MRC de Bonaventure : Christian Grenier, technicien forestier
- ✓ Pour la MRC d'Avignon : Jean-François Hudon, ingénieur forestier
- ✓ Pour la MRC de Rocher-Percé : Louis Babin, aménagiste adjoint

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'AFOGÎM s'implique depuis les débuts à offrir des activités de transfert de connaissance aux producteurs forestiers et aux personnes désireuses d'en apprendre davantage sur les saines pratiques à adopter en aménagement forestier. En 2017-2018, grâce à un apport financier de 11 000 \$ de l'AFOGÎM, 125 personnes ont participé à des formations et à des activités de transfert de connaissances données par le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (Tableau 7).

Tableau 9. Bilan des activités de transfert de connaissances financées par l'AFOGÎM en 2017-2018.

Activités	Nombre d'activités	Nombre de participants
Aménagements de lots boisés pour la faune	1	6
Démonstration d'équipements forestiers	1	16
Entretien et affûtage de la scie à chaîne	1	7
Identification de la tordeuse	2	12
Saines pratiques d'intervention en forêt privée	6	64
Visite de l'usine de GDS	1	12
Visite de l'usine de Maibec	1	8
Total	13	125

ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE DANS LA PÉNINSULE GASPÉSIENNE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a continué sa progression dans la péninsule en 2017. Des défoliations ont été observées depuis 2013 en forêt privée et ce, principalement sur la rive nord de la péninsule. Depuis l'année dernière, on observe que la migration de l'insecte se concrétise dans le sud de la péninsule. Depuis 2015, l'épidémie a également progressé dans la MRC d'Avignon est maintenant aux portes de la MRC de Bonaventure. La carte de la défoliation en 2017 (Figure 1) montre que l'intensité de l'épidémie a progressé en territoire privé sur la rive nord de la Gaspésie. La MRC de la Côte-de-Gaspé n'est touchée que par une défoliation légère à modérée de Rivière-au-Renard à Grande-Vallée.

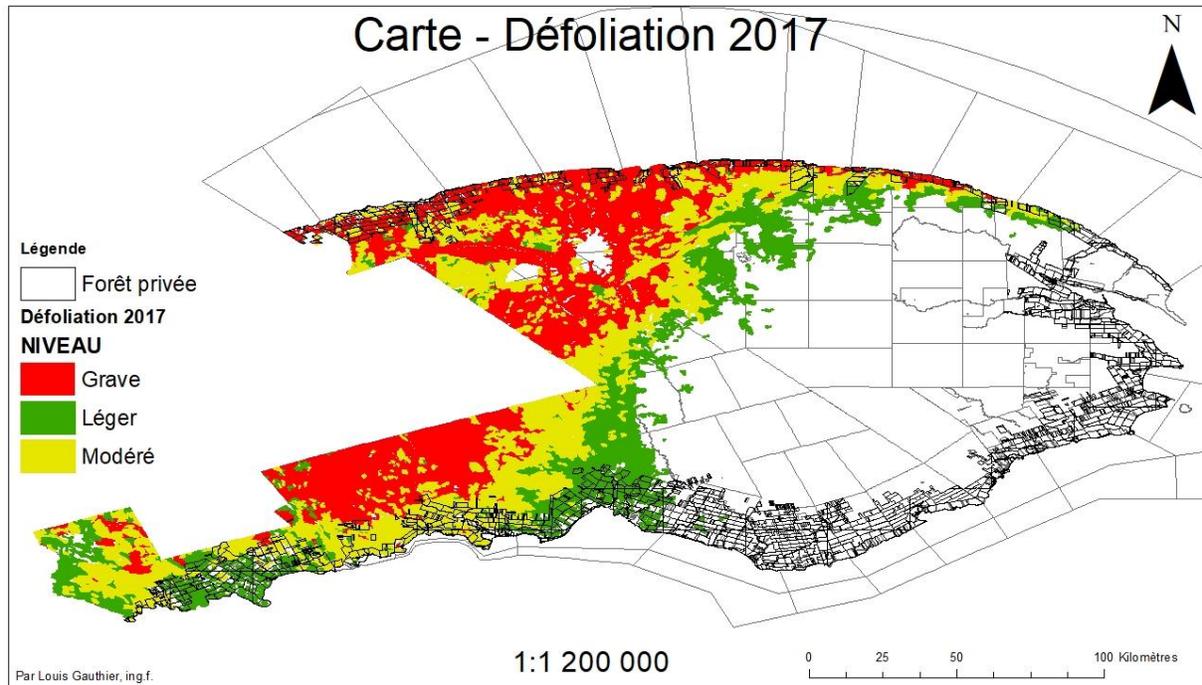


Figure 1. Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée et publique en 2017 en Gaspésie.

L'Agence a fait parvenir un document élaboré à chacun des conseillers forestiers en 2014 leur indiquant les traitements à proscrire et ceux admissibles lorsque l'épidémie de TBE est débutée dans un secteur. De plus plusieurs exemplaires du guide «L'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette et mon boisé» élaboré par le MFFP a été remis aux conseillers forestiers afin qu'ils les distribuent aux propriétaires forestiers concernés. L'éclaircie précommerciale résineuse et l'éclaircie commerciale en sapinière sont les traitements proscrits dans les secteurs touchés par l'épidémie, qui s'étendent de Capucins à Rivière-au-Renard et aux Plateaux de la Matapédia.

La stratégie mise en place par l'Agence pour contrer les effets de la TBE vise principalement à la récolte des peuplements dont la vulnérabilité est élevée et très élevée de manière à diminuer les pertes de bois causées par l'insecte. Un programme dédié à la fois à la TBE et à la mobilisation des bois a également été mis en place pour contrer les effets de l'épidémie en forêt privée.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGIM)**

**États financiers
au 31 mars 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 et 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 à 12
Autres renseignements	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de :

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la
Gaspésie-Les Îles (AFOGIM)**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM), qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits de contributions des industriels et autres contributions pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits par rapport aux charges et à l'actif net.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM) au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.


Alphonse Bernard inc.¹

Carleton-sur-Mer (Québec)
Le 18 juin 2018

¹ Par Alphonse Bernard, FCPA auditeur, FCA

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 979 275	1 954 150
Programme mobilisation des bois	447 253	462 380
Autres contributions	20 395	39 473
Contributions - Industriels	240 516	202 271
Pénalités à la suite de la vérification opérationnelle	519	1 641
Revenus d'intérêts	2 534	2 915
Transport de plants hors région	2 079	2 028
Autres	588	
	<u>2 693 159</u>	<u>2 664 858</u>
CHARGES		
Aides financières		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 793 311	1 524 261
Programme mobilisation des bois	449 175	507 317
Programme récupération Arthur	49 529	50 500
Programme tordeuse des bourgeons d'épinette		49 643
Vérification opérationnelle (annexe A)	93 463	99 046
Services techniques (annexe B)	37 927	28 007
Charges pour l'exploitation de la corporation (annexe C)	138 720	129 479
Certification	21 175	50 000
Transfert de connaissances	11 000	11 002
Transport de plants hors région	2 079	2 028
	<u>2 596 379</u>	<u>2 451 283</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>96 780</u>	<u>213 575</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2018

Actif net	Investi en immobilisations	Non affecté	2018	2017 (redressé)
	\$	\$	\$	\$
SOLDE, déjà établi	13 032	319 271	332 303	310 746
Redressement de l'exercice antérieur				(192 018)
Solde, redressé	13 032	319 271	332 303	118 728
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 651)	99 431	96 780	213 575
Investissement en immobilisations	660	(660)		
SOLDE, fin de l'exercice	11 041	418 042	429 083	332 303

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)**

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	96 780	213 575
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	2 585	4 214
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	<u>66</u>	<u>94</u>
	99 431	217 883
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	<u>4 966 226</u>	<u>(164 573)</u>
	<u>5 065 657</u>	<u>53 310</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(660)	(1 011)
Variation des placements temporaires	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>99 340</u>	<u>98 989</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire		<u>(96 000)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 164 997	56 299
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), début de l'exercice	(73 688)	(129 987)
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), fin de l'exercice	<u>5 091 309</u>	<u>(73 688)</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)**

BILAN

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	5 091 309	
Dépôt à terme, 0,75 %, échéant en novembre 2018	300 000	400 000
Débiteurs (note 4)	85 518	46 866
Frais payés d'avance	2 810	2 188
	<u>5 479 637</u>	<u>449 054</u>
ACTIF À LONG TERME		
Immobilisations corporelles (note 5)	10 888	12 813
Actifs incorporels (note 6)	153	219
	<u>11 041</u>	<u>13 032</u>
	<u>5 490 678</u>	<u>462 086</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire		73 688
Créditeurs (note 8)	175 595	56 095
Apports reportés de fonctionnement (note 9)	4 886 000	
	<u>5 061 595</u>	<u>129 783</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations	11 041	13 032
Actif net non affecté	418 042	319 271
	<u>429 083</u>	<u>332 303</u>
	<u>5 490 678</u>	<u>462 086</u>

ENGAGEMENT (note 10)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2018**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts CL.R.Q.F4.11 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des M.R.C. d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. L'organisme est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les produits de contributions sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les pénalités sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Équipement spécialisé - GPS	20 %
Matériel informatique et équipements	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire et des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement et les charges relatives aux différentes activités sont ventilées en fonction de différents critères de façon à répondre aux exigences des différents partenaires et donner une image la plus juste de l'utilisation des ressources. Les charges de salaires et charges sociales sont ventilés en fonction des heures travaillées et la charge de loyer est ventilée en fonction de l'espace occupé.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2018**

3. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Débiteurs	(38 652)	20 214
Frais payés d'avance	(622)	(151)
Créditeurs	119 500	(184 636)
Apports reporés	<u>4 886 000</u>	<u>(164 573)</u>
	<u>4 966 226</u>	<u>(164 573)</u>

4. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes clients	709	677
Contributions des industriels à recevoir	50 779	41 872
Intérêts à recevoir	563	1 528
Subventions à recevoir	25 125	
Taxes à la consommation	<u>8 342</u>	<u>2 789</u>
	<u>85 518</u>	<u>46 866</u>

Au 31 mars 2018, 62 % des contributions à recevoir sont dues par 2 industriels (2017 - 75 % à recevoir de 2 industriels).

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	
			<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$	\$	\$
Équipement spécialisé - GPS	28 046	25 388	2 658	3 322
Matériel informatique et équipements	<u>53 152</u>	<u>44 922</u>	<u>8 230</u>	<u>9 491</u>
	<u>81 198</u>	<u>70 310</u>	<u>10 888</u>	<u>12 813</u>

6. ACTIFS INCORPORELS

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	
			<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	<u>32 012</u>	<u>31 859</u>	<u>153</u>	<u>219</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA
GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2018

7. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 400 000 \$, portant intérêts au taux de 3,45 %, lequel est renouvelable annuellement.

8. CRÉDITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	155 576	46 218
Salaires et contributions	15 566	9 877
Sommes à remettre à l'État	<u>4 453</u>	
	<u>175 595</u>	<u>56 095</u>

9. APPORTS REPORTÉS DE FONCTIONNEMENT

Les apports reportés de fonctionnement représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Montants reçus pour les prochains exercices et solde, fin de l'exercice	<u>4 886 000</u>	<u> </u>

10. ENGAGEMENT

Bail

L'organisme s'est engagé, d'après un bail pour la location d'espaces de bureaux échéant en février 2019, à verser une somme de 15 472 \$. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice s'établissent à 15 472 \$.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2018 :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés à ses débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les comptes clients, les contributions des industriels et les subventions à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES (AFOGIM)

de l'exercice terminé le 31 mars 2018

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

ANNEXE A

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	71 328	79 152
Charges locatives	5 683	4 900
Déplacements	11 433	9 960
Équipements forestiers	577	652
Fournitures de bureau	1 300	1 386
Télécommunications	3 142	2 996
	<u>93 463</u>	<u>99 046</u>

SERVICES TECHNIQUES

ANNEXE B

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	19 315	17 360
Sous-traitance	10 069	
Charges locatives	4 007	4 921
Déplacements	2 175	1 109
Formation	45	193
Fournitures de bureau	1 039	2 808
Télécommunications	1 277	1 616
	<u>37 927</u>	<u>28 007</u>

CHARGES POUR L'EXPLOITATION DE LA CORPORATION

ANNEXE C

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales	94 890	80 777
Assurances	5 088	5 083
Charges locatives	10 098	12 227
Déplacements	2 821	5 182
Entretien du logiciel informatique	12 584	7 361
Fournitures de bureau	2 870	2 261
Intérêts et frais bancaires	572	409
Publicité et commandites	943	3 764
Services professionnels	4 740	6 230
Taxes d'affaires	34	34
Télécommunications	1 186	1 638
Autres dépenses	243	205
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	2 585	4 214
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	66	94
	<u>138 720</u>	<u>129 479</u>